**Adoption d’une nouvelle déclaration de politique du secteur de l’économie numérique pour 2018-2022**

**Lomé, le 20 octobre 2017** – Le conseil des ministres a adopté ce jour le décret portant approbation de la nouvelle déclaration de politique du secteur de l’économie numérique pour la période 2018-2022.

La précédente déclaration de politique sectorielle qui visait à faciliter l'accès des technologies de l’information et de la communication (TIC) aux citoyens et à faire du Togo une vitrine dans la sous-région en matière de TIC est arrivée à échéance fin 2015.

Le bilan est plutôt positif, avec pour résultats le doublement du taux de pénétration de la téléphonie qui a atteint 77,5% en 2016 (contre 36% en 2010) et l’accroissement considérable du taux de pénétration de l’Internet mobile qui est passé de 7% en 2014 à 21% en 2016, consécutif à une baisse notable du prix de l’Internet mobile qui a chuté d’environ 50% en 2 ans.

Ces résultats sont les fruits des efforts menés par le Ministère grâce à i) la mise à jour de la règlementation nationale avec l’adoption de la loi sur les transactions électroniques et la loi sur la société de l’information, ii) l’ouverture plus accrue du marché par l’extension de la licence de Moov Togo à la 3G, iii) le renforcement des infrastructures par le déploiement d’un réseau de fibre optique « E-gouv » apportant l’internet haut-débit à 560 bâtiments publics de la capitale et, iv) la démocratisation des TIC notamment par le projet Environnement Numérique de Travail (ENT) dans le cadre duquel des outils TIC et de gestion de la vie scolaire ont été déployés dans l’ensemble des lycées techniques et scientifiques du pays. Les licences attribuées dernièrement aux deux nouveaux fournisseurs d’accès internet, Vivendi Africa Togo et TEOLIS visent à accélérer le développement de l’internet fixe dans notre pays.

Cependant, malgré ces importantes avancées, le Togo accuse un certain retard. C’est pourquoi, face aux opportunités offertes par les TIC dans un monde où la croissance économique ne peut se concevoir sans le numérique, le Ministère des postes et de l’économie numérique a initié, avec le concours de la Banque Mondiale, un processus participatif d’élaboration d’une nouvelle déclaration de politique du secteur de l’économie numérique pour la période 2018-2022. Tous les acteurs du secteur, ainsi que les partenaires techniques et financiers du Togo, le secteur privé et les autres secteurs d’activités de notre économie nationale qui pourraient s’appuyer sur les TIC pour améliorer la productivité ont été fortement impliqués dans le processus.

S’appuyant sur les orientations de Son Excellence Monsieur le Président de la République, le Ministre des Postes et de l’Economie Numérique a retenu la vision suivante : « *Le numérique s’affirme comme véritable levier de la modernisation de l’économie et de la société. A ce titre, il contribue à faire du Togo un hub de services et un centre international d’innovation et de compétence digitale.* »

La mise en œuvre de cette vision s’appuiera sur la réalisation des quatre (4) axes stratégiques ci-après, i) le développement des infrastructures locales, nationales et internationales par la mise en œuvre de l’aménagement numérique du territoire et une plus forte disponibilité de l’accès haut-débit pour la population, ii) la diffusion des TIC dans l’économie et l’accroissement des usages pour les couches les plus vulnérables avec la redéfinition du service universel, l’intégration des TIC dans l’éducation et les services de l’Etat, iii) le renforcement de la concurrence sur l’ensemble des segments du marché, iv) la garantie de la souveraineté numérique nationale notamment la cybersécurité et la protection des citoyens.

**Contact presse** : presse@numerique.gouv.tg

**Le Ministère des Postes et de l’Economie Numérique** définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l’Etat dans les domaines des postes et de l’économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l’information et de la communication (TIC) en vue de l’émergence du secteur de l’économie numérique.

Depuis 2010, Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l’Economie Numérique.